



## Démarches pour louer notre propriété pendant divorce

-----  
Par Jdl

Bonjour,

Séparés, en instance de divorce sans encore assig action, juste non conciliation fin 2019. J ai quitté en raison de violences conjugales notre propriété dont nous sommes propriétaires, il a mis en location notre propriété, ne devrais je pas être sig à taire du contrat et percevoir une partie du loyer, quelles démarches faire ? Service des impôts, notaires, avocats, je n en ai plus je me défends seule sans l immédiat. Suis sdf avec une propriété de 15 hectares et un château dont je n ai plus accès, ça aussi ça m etonne.

Merci pour votre conseil sur la location

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous êtes passés en conciliation. Que prévoyait l'ONC pour cette propriété ?

Lorsqu'un des époux reste usager du bien, il doit une indemnité d'occupation à l'autre.

S'il l'a met en location, idem.

Une ordonnance du juge peut vous être favorable.

Saisissez le JAf de ce problème.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]